



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-02

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR Sciences fondamentales et appliquées

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération n° CA-22-11-2019-03 en date du 22 novembre 2019 portant Statuts de l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-35 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'UFR SFA

- Collège Usagers
 - o La liste « UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s »
 - o La liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'UFR SFA ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s

Soutien : FENEC ; FERUV ; FECR

1	Monsieur	Lukas	BAUDET (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Elise	BOISSAY	Titulaire
3	Monsieur	Enzo	BARDET	Titulaire
4	Madame	Elodie	BUGEAUD	Titulaire
5	Monsieur	Thomas	AUPY	Titulaire
6	Madame	Eugenie	ROCHEREAU--DAUNY	Titulaire

Profession de foi : OUI



POUR UNE LISTE QUI DEFEND
MES INTÉRÊTS, JE VOTE :

UNEF, SOLIDAIRES ÉTUDIANT.E.S ET
INDÉPENDANT.E.S

POUR UNE UFR DE SFA

ECOLOGIQUE

SOCIALE &

ANTIFASCISTE

INFORMER · DÉFENDRE · ORGANISER LA SOLIDARITÉ

**LE 28, 29 ET 30 NOVEMBRE ÉLIS TES REPRÉSENTANT.E.S D'UFR
REJOINS LA FORCE DU COLLECTIF !**

UNE LISTE

QUI T'ACCOMPAGNE DANS TON ORIENTATION ET TES COURS

- Augmentation des capacités d'accueil en Master, lutte contre la sélection
- Création d'un lieu de vie sur le campus SP2MI
- Favoriser les échanges inter-promotions et inter-niveaux
- Fluidifier la communication avec l'administration et les professeurs
- Exiger un rendu des notes de pré-colles et de colles plus rapide
- Promouvoir l'accès à des événements culturels

UNE LISTE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Mise en place d'un congé menstruel de 10 jours dans toutes les UFR
- Défendre la reconnaissance d'une nom d'usage
- Lutter pour la rénovation thermique des bâtiments
- Améliorer l'accessibilité des locaux aux différents types de handicap et établir un plan d'accessibilité
- Mettre en place de vraie campagne de sensibilisation sur le validisme et les différents handicaps
- Mise en place d'enseignements orientés vers les questions d'écologie
- Opposons nous à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant.e.s étranger.e.s
- Lutter activement contre la précarité étudiante (bourse aux livres, distributions alimentaires) et menstruelle (distribution de protections périodiques et de culottes menstruelles)
- Favoriser la transmission des cours avec les étudiant.e.s en situation de handicap et salarié.e.s
- Mise en place de fontaines à eau partout dans l'UFR

UNE LISTE

ANTIFASCISTE

- Luttons contre l'extrême droite dans nos facs.
- Exigeons des réponses fermes et des sanctions fortes en cas de discrimination (racisme, LGBTQ+phobies, sexisme, validisme). Il est temps que l'université de Poitiers prenne ses responsabilités.
- Promotion de la plateforme de signalement des discrimination et exigence de transparence sur ses résultats et ses suivis

UNE LISTE

QUI DEFEND LES INTÉRÊTS DE TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S

- Transparence et communication accrues sur les conseils d'UFR et le fonctionnement de l'Université
- Instaurer des consultations des étudiant.e.s en ligne et des réunions avant chaque conseil d'UFR pour parler des problèmes au sein de celle-ci
- Faire en sorte que les demandes des étudiant.e.s soient davantage relayées auprès des professeurs et de l'UFR et les prendre davantage en compte et favoriser la communication avec les professeurs dans et en-dehors des cours
- Mise en place de révisions collectives avant les examens avec un accompagnement par des professeurs et des chargés de TD volontaires pour lutter contre l'isolement social
- Exiger une meilleure communication sur la période d'inscription aux masters
- Défendre la gratuité des certifications de langues (IELTS, TOEFL...)



ELECTIONS EN LIGNE LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2023

VOTONS ENSEMBLE POUR UNE UNIVERSITÉ DE PROGRÈS ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Annexe : Liste recevable

Nom : BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes

Soutien : AFEP

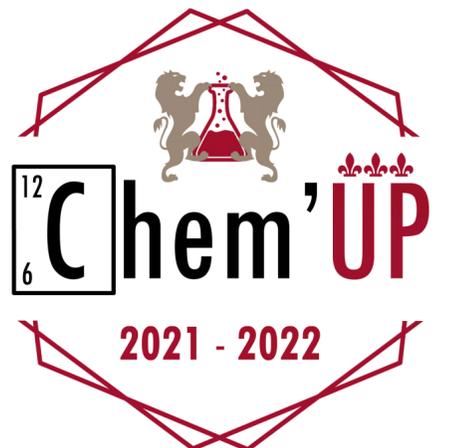
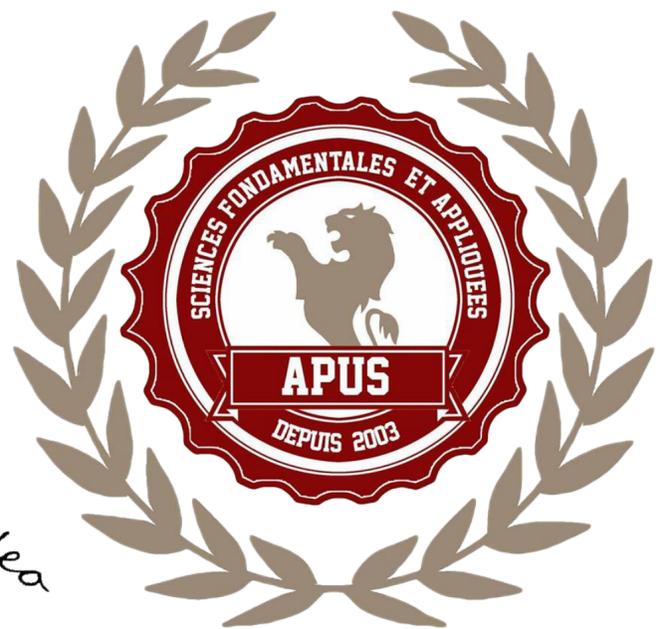
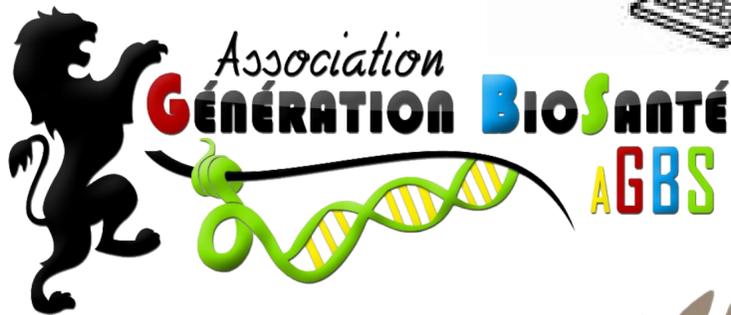
1	Monsieur	Mikael	PECYNA (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Nolwenn	ANDREU	Titulaire
3	Monsieur	Matteo	FRANCOIS	Titulaire
4	Madame	Lea	ZWEERS	Titulaire
5	Monsieur	Elouan	SIMON	Titulaire
6	Madame	Manon	DESCOURTIEUX	Titulaire
7	Monsieur	Noah	GROS	Suppléant(e)
8	Madame	Luna	DUPUY	Suppléant(e)
9	Monsieur	Steve	FETIVEAU	Suppléant(e)
10	Madame	Lilou	CLUSEAU	Suppléant(e)
11	Monsieur	Mathieu	BARRET	Suppléant(e)
12	Madame	Mayalen	DELAPORTE	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

BOUGE TA FAC

avec l'AFEP et tes assos étudiantes

DU 28 au 30 novembre, JE VOTE



 @AFEP_POITIERS

 @AFEP.POITIERS

 AFEP POITIERS



NOS ENGAGEMENTS...

1 Intégrer dans chaque cursus un temps de formation sur la **transition écologique**, la lutte contre les **violences sexistes et sexuelles**, et la lutte contre les **discriminations**.

3 Accompagner les associations dans l'animation de la **vie étudiante**

5 Garantir la construction d'emploi du temps prenant en compte le **bien-être étudiant** et la **qualité de vie** et d'étude.

7 Veiller à ce que la construction des **nouveaux espaces** associe la **communauté étudiante** dans une logique de **co-construction**

9 **Augmenter le nombre de prises électriques** dans les amphithéâtres et les salles de TD.

2 Lutter pour des **modalités d'examens justes** et **équilibrées**.

4 Défendre des **capacités d'accueil larges**, en adéquation avec les conditions matérielles, pour lutter contre la sélection dans l'enseignement supérieur.

6 Développer la **vie étudiante** sur les campus, notamment sur le **campus du Futuroscope**

8 **Améliorer la communication** entre la communauté étudiante, les acteurs de la formation et les différentes filières

10 Intégrer pleinement la **transition écologique** dans les formations et l'animation de la vie étudiante.



BOUGE TA FAC

avec l'AFEP et tes assos étudiantes

